



Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Vous avez souhaité nous donner les documents préparatoires à cette CAPD et notamment le projet de mouvement en respectant scrupuleusement les délais réglementaires alors que nous vous avons demandé à plusieurs reprises de nous les fournir avant que les collègues soient informés individuellement par vos services. Nous avons toujours eu le projet de mouvement suffisamment à l'avance pour pouvoir travailler et remplir correctement notre rôle de représentants des personnels. Cette année, les délais que vous nous avez imposés sous couvert du strict respect de la réglementation n'étaient pas tenables et nous empêchaient de travailler raisonnablement et efficacement. Cela marque selon nous une volonté d'écarter le plus possible les représentants des personnels et de mettre ainsi à mal le paritarisme.

Vous avez mis en place de nouvelles règles du mouvement en vous appuyant sur la note de service ministérielle parue au BO spécial n°7 du 6 novembre 2008. Ces règles nouvelles, plus imposées que discutées et négociées, ont été largement contestées par les enseignants des écoles (plus de 1000 collègues ont signé la pétition départementale). Vous n'en avez pas tenu compte et déroulé le mouvement comme si tout allait bien. Dans bon nombre de départements, les règles du mouvement préconisées par le ministère n'ont pas été aussi durement appliquées que dans la Drôme. Ces décisions nous paraissent incompréhensibles alors que le mouvement se passait jusqu'alors plutôt bien : la première phase n'était sujette qu'à d'exceptionnelles modifications et les phases complémentaires étaient gérées sans trop de contestations tout en prenant en compte l'intérêt du service et celui des enseignants. Pourquoi alors changer des règles qui satisfaisaient la quasi totalité des enseignants et ne nuisaient pas, bien, au contraire, au bon fonctionnement des écoles si ce n'est pour imposer une gestion des personnels moins respectueuse de leurs choix ?

Vous avez visiblement appliqué des règles et modalités qui n'étaient pas connues des collègues : par exemple le traitement des vœux ciblés en priorité sur les vœux géographiques qui a entraîné de l'incompréhension et provoqué chez nombre d'entre eux un sentiment d'injustice.

La saisie unique de vœux a impliqué une gestion plutôt aléatoire et une opacité des règles qui ont prévalu tant sur l'attribution des postes sur les secteurs géographiques que dans l'acceptation des temps partiels y compris les ½ temps de droit ou sur autorisation qui étaient jusqu'à présent tous accordés dans la Drôme.

Sur le serveur SIAM, les codes de certains postes différaient de ceux de la liste publiée sur le site de l'inspection académique. Les enseignants qui avaient utilisé le code-poste de l'aide du serveur SIAM ont vu leurs vœux annulés (priorité 99) sans pouvoir les modifier ou corriger. Ce dysfonctionnement a réduit leur nombre de vœux.

Nous avons appris hier matin qu'une partie des enseignants affectés hors vœux seraient nommés à titre définitif alors que les règles du mouvement ne le précisaient pas et que les indications orales données aux collègues et aux représentants des personnels par l'inspection académique disaient le contraire. Nous constatons là encore des pratiques qui vont à l'encontre de la transparence et de l'équité.

Vous souhaitiez un mouvement transparent et irréprochable. C'est bien mal engagé et les collègues ne s'y sont pas trompés. Le mouvement est un sujet sensible pour eux et vous ne l'avez visiblement pas assez mesuré.

Nous ne siégerons pas aujourd'hui à la CAPD pour toutes les raisons évoquées précédemment et vous demandons de remettre en place une deuxième phase de mouvement avec saisie de vœux .

Cela s'est fait dans un nombre significatif de départements y compris de notre académie.

La volonté d'harmoniser les règles n'a été qu'un faux prétexte pour mettre en place à marche forcée des règles nouvelles qui n'amélioreront pas la situation des enseignants et des écoles.

Les représentants SNUipp/FSU et le représentant SGEN/CFDT des personnels